

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS7

présenté par

M. Garot, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte et M. Guedj

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« du préfet, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer la participation du Préfet du conseil territorial de santé.

En effet, avec la participation - nouvelle - du Directeur de l'ARS, la voix de l'État nous semble déjà suffisamment représentée.

Il ne nous semble donc pas nécessaire de rajouter le Préfet, qui risque de diminuer le poids des autres acteurs du conseil territorial de santé : assurance maladie, établissements de santé, professionnels de santé, etc.